



CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260417-2026-050-DE

2026-050

Séance du 17 avril 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2026

## DÉLIBÉRATION

**Objet** : Désignation d'un Conseiller municipal correspondant incendie et secours

L'an deux mil vingt-six, le 17 avril à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

**Étaient présents** : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAROU, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henriette MELIZER, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Sabrina MESLEM, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Kévin ZINDY, Cyril ABEL, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, François-Xavier VALENTIN, Yelikh BOUANDZI, Ali BOUJERFAOUI, Ninos OCLIN, (Conseillers municipaux).

### **Représentés par pouvoir :**

|                     |           |                       |
|---------------------|-----------|-----------------------|
| Ul Zaman TAHAWAR    | pouvoir à | Hassan HAMMANE        |
| Cyril MOUGEOT       | pouvoir à | Sabrina MESLEM        |
| Elodie LEMONNIER    | pouvoir à | Grégory FOURNIER      |
| Inès HERBADJI       | pouvoir à | Khadidja BOUGUELMOUNA |
| Laetitia BEN ATOUIL | pouvoir à | Thomas MENDY          |
| Julia UZAN          | pouvoir à | Odile STANCIU         |

**Secrétaire de séance** : Sabrina MESLEM

---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de Conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Considérant que dans chaque Conseil municipal où n'est pas nommé un Adjoint au Maire ou un Conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L.731-3 du Code de la sécurité intérieure, un correspondant incendie et secours doit être désigné parmi les Adjoints ou les Conseillers municipaux,

Vu la proposition de désignation de Monsieur Mamadou DIALLO en qualité de correspondant incendie et secours,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 35 voix pour et 10 abstentions,

Décide :

**Article 1** : De désigner Monsieur Mamadou DIALLO en qualité de correspondant incendie et secours.

**Article 2** : Que la présente délibération sera notifiée aux services de la préfecture du Val d'Oise et au service départemental d'incendie et de secours.

Fait et délibéré en séance le 17 avril 2026.

Le Maire,  
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 27.04.26

Et notifié ou publié par extrait le 24.04.26

Pour le Maire et par délégation